

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,  
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3  
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE de AJACCIO (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 21 juin 2023**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Didier Alexandre **VALLEE LUCIANI**, retraité, et Madame Annie Simone Raymonde **BARDONNENCHE**, retraitée, demeurant ensemble à ALBITRECCIA (20166) Molini lieudit Anton di Bracà. Monsieur est né à BORDEAUX (33000) le 6 décembre 1949, Madame est née à **MARSEILLE** (13000) le 29 juillet 1948.

**Dans un ensemble immobilier Lieudit Rue Cardinal Fesch :**

Section BW n° 142 pour 84ca.

**Lot n° 9 :** Une cave située au rez-de-chaussée du bâtiment, avec son entrée donnant porte à droite dans le hall d'entrée de l'immeuble et composée de deux pièces d'une superficie totale de 13,60 m<sup>2</sup>. Les 267/10.000èmes des tantièmes généraux. Les 288/10.000èmes des tantièmes spéciaux des charges d'escaliers.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis  
Maître Olivier LE HAY  
Notaire associé**